

Circulation (desservie par les transports publics)

Votre manifestation est reliée au réseau des transports publics. Avec les mesures ci-dessous, vous arriverez à inciter les participants et les visiteurs à laisser leur voiture à la maison.



Cette aide de travail est une liste de contrôle pour les organisateurs de manifestations. Les cases indiquent les mesures qui doivent être appliquées en priorité.

1. Choix du site de la manifestation



Choisissez les sites de la manifestation de façon à ce qu'ils soient accessibles à pied depuis un arrêt des transports publics (max. 500 m).

Éléments principaux : aires de départ et d'arrivée, terrain de la manifestation, zones pour les spectateurs, vestiaires, points de transfert
map.search.ch/?poi=bergbahn,parkhaus,haltestelle,zug

2. Promotion de moyens de transport écologiques



Proposez un billet combiné comprenant l'entrée (ou les frais d'inscription) et un titre de transport public.

Concluez un accord avec les entreprises de transport suisses ou locales pour que le billet d'entrée puisse également être utilisé comme titre de transport. Faites par exemple imprimer le titre de transport sur le numéro de dossard. Vous pouvez aussi accorder une réduction sur le prix d'entrée ou d'inscription sur présentation du titre de transport.

www.cff.ch transports publics régionaux (Liste d'adresses des transports publics)



Faites coïncider le début et la fin de la manifestation avec les horaires des transports publics.

Informez les entreprises de transports publics de votre manifestation et du nombre de participants et de visiteurs attendus.

Informations sur les horaires CFF (www.cff.ch)



Organisez un service de navettes.

Si certains sites de la manifestation ne sont pas accessibles en transports publics, mettez sur pied un système de transport qui relie un arrêt des transports publics au site de la manifestation.

Transports publics régionaux (Liste d'adresses des transports publics)



Favorisez la mobilité douce.

(Note explicative : aussi appelé « locomotion à force humaine », ce terme désigne les déplacements à pied, à vélo, en patins ou en vélo électrique qui sont effectués grâce à la force musculaire.)

- Mettez assez de places pour les vélos à disposition et indiquez clairement où elles se trouvent.
- Indiquez les chemins pour les piétons et les cyclistes.
- Signalez clairement l'emplacement de la manifestation depuis les arrêts des transports publics et les pistes cyclables.
- Pour les manifestations qui durent au-delà de la tombée de la nuit, faites en sorte que les places pour les vélos soient suffisamment éclairées, tout en ayant soin d'utiliser un éclairage à faible consommation énergétique.

De nombreuses personnes redoutent les coins sombres et les espaces sans visibilité. Il ne faut pas utiliser un endroit qui suscite de l'anxiété. En éclairant suffisamment et en installant les places de parc tout près de la manifestation ou du site, il est possible d'éviter que les personnes soient angoissées. Choisissez un éclairage ciblé qui ne diffuse pas de rayonnement inutile.

Pour les transports effectués au sein de la manifestation, utilisez des véhicules peu polluants et consommant peu d'énergie.

(Véhicules électriques, voitures hybrides et à gaz, véhicules Diesel uniquement avec filtres à particules)

Compensez les émissions de CO₂ de la manifestation en soutenant un projet de protection du climat.

<http://www.myclimate.ch/index.php?m=offers&um=neutral&uum=event> (en allemand)

Encouragez le covoiturage.

www.mitfahrzentrale.ch/title.php (en allemand)

Insérez une annonce pour la recherche de conducteurs ou de passagers sur le site Internet de la centrale de covoiturage. www.mitfahrzentrale.ch/login.php?eingabe=1 (en allemand)

3. Offre de stationnement

Ne mettez des places de parc à disposition que quand cela est absolument nécessaire.

Exploitez les places de parc en percevant une taxe de stationnement.

- Fixez les tarifs en fonction du nombre de passagers que peuvent accueillir les véhicules.
- Fixez les tarifs en accord avec le propriétaire de l'aire de stationnement.

Choisissez si possible le parking de telle manière à ce que la distance à pied du parking jusqu'au site de la manifestation soit plus longue que celle entre les arrêts des transports publics et le site.

4. Communication

Informez efficacement les participants sur les horaires des transports publics pour les différents arrêts concernés, ainsi que sur les chemins qui mènent à ces arrêts. L'information doit non seulement déjà figurer clairement sur l'annonce de la manifestation, mais elle doit aussi être indiquée sur place pour que les personnes puissent s'orienter aisément.

Informations sur les horaires CFF (www.cff.ch), transports publics régionaux (Liste d'adresses des transports publics)

Informez les participants et les visiteurs sur les moyens de transport respectueux de l'environnement.

Imprimez l'emplacement des pistes cyclables et des chemins pédestres sur votre annonce.

Cartes en ligne : <http://map.search.ch/?poi=bergbahn,parkhaus,haltestelle,zug>

Informez sur l'emplacement du parking et des taxes s'y rapportant, ou, le cas échéant, sur l'absence de places de parc.